

Annexes PCAET 2024 - 2030

Axe PCAET	Orientation	N°	Action
Axe 0 - transversal	0.1 - Intégrer les enjeux de transition écologique dans toutes les politiques de l'agglomération	1	Intégrer les enjeux climat-air-énergie et biodiversité dans tous les documents de planification et opérations d'aménagement
		2	Intégrer les enjeux climat-air-énergie et économie circulaire dans les actions de développement économique
		3	Développer le tourisme durable sur le territoire
	0.2 - Promouvoir la transition écologique auprès des différents publics	4	Décliner les enjeux de la transition écologique dans les secteurs de la Bibliothèque multimédia du Grand Guéret
		5	Communiquer auprès du grand public régulièrement en planifiant chaque année des sujets à diffuser, y compris en relai des partenaires
	0.3 - Mettre en place une gouvernance et une organisation transversales favorisant la transition écologique	6	Instaurer un pilotage de la politique Climat Air Energie (CAE) et Économie circulaire (ECi) dans la collectivité
		7	Suivre annuellement l'avancement du PCAET et des indicateurs et communiquer
		8	Programmer des formations et de la sensibilisation interne pour les agents du Grand Guéret
		9	Mener des actions de prévention des déchets en interne et renforcer les ateliers de réparation sur le territoire
		10	Améliorer l'éco exemplarité du service petite enfance et promouvoir ses bonnes pratiques dans les autres services
		11	Élaborer un budget vert et définir les sources de financement pour le plan d'actions
Axe 1 : Préserver la ressource en eau et s'assurer de sa	1.1 - Rationaliser la consommation d'eau	12	Mettre en œuvre l'accord de résilience avec l'Agence de l'eau
		13	Soutenir l'installation de dispositifs de collecte de l'eau de pluie pour les particuliers
		14	Développer la production et l'utilisation de la station d'eau de pluie en zone industrielle par les entreprises voire d'autres usagers

disponibilité pour tous	1.2 - Améliorer la performance des systèmes de distribution et d'assainissement d'eau	15	Poursuivre l'amélioration de la gestion de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales
		16	Renouveler les réseaux d'eau et réparer les fuites
	1.3 - Sécuriser la ressource en eau et préserver le fonctionnement naturel du cycle de l'eau	17	Réaliser un diagnostic des captages et de leurs aires d'alimentation et établir des mesures de gestion/protection
		18	Protéger les zones humides du territoire
		19	Accompagner les communes dans la désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics et des cours d'écoles en centre-bourg
Axe 2 : Développer les énergies renouvelables sur le territoire	2.1 - Produire l'électricité renouvelable	20	Concrétiser les projets de centrales photovoltaïques et de parcs éoliens en cours et poursuivre l'incitation
		21	Étudier l'installation de centrales photovoltaïques en autoconsommation sur les principales stations d'épuration et d'eau potable
		22	Accompagner les projets d'énergie renouvelable de petite taille
	2.2 - Soutenir les projets citoyens d'énergies renouvelables	23	Impliquer les citoyens dans les projets d'énergie renouvelable du territoire
	2.3 - Favoriser les sources d'énergie renouvelable pour les besoins en chaleur	24	Etudier précisément le gisement de chaleur renouvelable du territoire (bois, géothermie...) en prenant en compte les enjeux environnementaux et paysagers.
		25	Encourager la création de petits réseaux de chaleur bois énergie dans les centre-bourgs en veillant à la durabilité de leur approvisionnement
Axe 3 : Rendre les bâtiments économes en énergie, sains et adaptés au changement climatique	3.1 - Améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments résidentiels	26	Mettre en place un observatoire de l'habitat intégrant un volet énergétique
		27	Poursuivre le soutien aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements
		28	Réduire la vacance des logements privés en centre-bourg
		29	Intensifier la coopération avec les acteurs du bâtiment pour favoriser la performance énergétique, l'emploi d'écomatériaux et la qualité de l'air intérieur
	3.2 - Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine immobilier public	30	Systématiser et formaliser le renouvellement des équipements du Grand Guéret par du matériel économe en énergie et en eau
		31	Réaliser et afficher le DPE de tous les bâtiments du Grand Guéret
32		Poursuivre le travail engagé avec le SDEC sur le décret tertiaire	

		33	Formaliser la stratégie patrimoniale de l'Agglo en intégrant les enjeux climat-air-énergie
		34	Faire du futur centre aquatique un modèle en matière de gestion de l'eau, de l'énergie, d'économie circulaire et de gestion du sol
		35	Accompagner les communes dans l'amélioration énergétique et environnementale de leurs projets
		36	Favoriser les écomatériaux dans la construction et rénovation des bâtiments publics
Axe 4 : Mettre en place une mobilité durable	4.1 - Promouvoir les transports en commun	37	Optimiser l'offre de transport en commun
		38	Communiquer sur les transports en commun et les liaisons possibles
	4.2 - Favoriser l'utilisation du vélo	39	Promouvoir et accompagner l'utilisation du vélo par une planification des aménagements et itinéraires à réaliser, de la communication et des aides
		40	Organiser des formations à la pratique du vélo pour les écoliers et les collégiens et sensibiliser les usagers
	4.3 - Développer le covoiturage	41	Identifier et matérialiser les aires de covoiturage informelles et communiquer sur les plateformes existantes
		42	Mettre en place un réseau de covoiturage entre tiers lieux
	4.4 - Décarboner les transports	43	Etudier la remise en service de la voie ferrée en zone industrielle
		44	Promouvoir la mobilité durable en interne
		45	Renouveler la flotte de la collectivité avec des véhicules électriques et informer les entreprises sur la réglementation
	Axe 5 : Améliorer les pratiques agricoles et sylvicoles	5.1 - Développer les circuits-courts	46
47			Préserver et gérer durablement et collectivement les haies et structurer une filière de valorisation locale
5.2 - Préserver les ressources naturelles du territoire		48	Mettre en place un dispositif d'animation pérenne pour promouvoir des pratiques de gestion durables de la forêt publique et privée, préserver les écosystèmes et anticiper les effets du changement climatique
		49	Améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire, la valoriser auprès du public, et appuyer les communes sur ce sujet